

L'indien, juillet 2020

Pas bête, l'OIE !

L'OIE (Orléans Insertion Emploi) est une association née en 2009 de la fusion des deux régies de quartier Argonne service plus et Repères. Les membres de cette association sont des collectivités : mairies d'Orléans, Métropole, Conseil départemental. Son but est l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés, principalement des quartiers de La Source et de l'Argonne. Elle emploie actuellement 90 personnes à l'Argonne et 77 à La Source. L'indien a rencontré son directeur Pascal Cornuquet, son adjointe Frédérique Beale et deux chefs d'équipes Léandra et Nicolas.

Qui sont les employés de l'OIE ?

L'OIE s'adresse à des personnes en difficulté sociale : chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, travailleurs reconnus Handicapés. Nos conseillers en insertion les aident à définir un projet professionnel, à acquiescer les savoir-être et les savoir-faire nécessaires, et à

permettre dans certains cas des périodes de travail dans un milieu professionnel classique, puis à revenir chez nous. Notre ambition est que tous obtiennent, à l'issue du passage à l'OIE, un contrat à long terme ou une formation qualifiante.

Quelles sont vos activités ?

L'OIE comprend trois structures : une Garde-maison d'insertion (GI) spécialisée dans l'entretien des espaces verts, l'aménagement paysager, le débroussaillage, la collecte des déchets verts, un Atelier / Chantier d'insertion (ACT) spécialisé dans l'entretien des extérieurs publics : soufflage des feuilles, entretiens de la voirie, désherbage des trottoirs, lavage des conteneurs, enlèvement des encombrants, une Régie pour les travaux ménagers : nettoyage des parties communes d'immeubles et de bureaux.

Quel est le statut des employés ?

Il y a deux sortes de contrats : les contrats usuels, contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) pour les travaux en Régie (ménage), un contrat particulier aux EI et ACT, le contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI), réservé aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ce contrat à temps partiel peut être suspendu pendant une période d'essai chez un autre employeur (période de mise en situation en milieu professionnel - PMSMP), puis repris si l'essai n'est pas concluant. Le CDDI est d'une durée maximum de 24 mois. À l'issue de ce CDDI environ la moitié de nos salariés obtiennent un emploi ou une formation qualifiante.

Notre activité dépend des donneurs d'ordre. Nous répondons à des appels d'offres émis par des collectivités publiques ou des entreprises : Vinci, SNCF, les Résidences de l'Orléanais, Vallogis, Pierres et Lumières. Certains appels d'offre prévoient un volume d'heures



Entretien d'un immeuble

réservées à l'insertion professionnelle ; d'autres précisent que l'insertion professionnelle est un critère d'attribution du marché. Mais dans tous les cas il faut être le mieux disant pour obtenir le marché.

Qui est-ce qui vous différencie des autres entreprises ?

Si nous devons, comme toute entreprise, équilibrer nos comptes, notre finalité n'est pas de faire du profit. Notre vocation est d'aider des personnes à se réinsérer par le travail. Nos salariés ont connu de longues périodes d'inactivité, et il faut les aider à retrouver les habitudes du monde du travail. Certains, d'une autre culture, maîtrisent insuffisamment le français (nos salariés sont de 20 nationalités différentes). Nous leur apportons un encadrement renforcé afin de les aider dans les moments critiques, que les difficultés soient professionnelles, sociales ou personnelles. Nous essayons aussi de faire de l'OIE un lieu de convivialité où on peut venir prendre un café pour discuter de tout et de rien. Et c'est une grande récompense pour nous quand un ancien salarié passe dans nos locaux pour nous informer que l'entreprise dans laquelle il travaille désormais offre des emplois.

« Ce n'est point dans l'objet que réside le sens des choses, mais dans la démarche. » Antoine de Saint-Exupéry

Orléans Insertion Emploi recrute, tant pour l'entretien intérieur (minimisé) qu'extérieur (espaces verts).

Contact : l'OIE
24, avenue de la Boillère
Tél : 02.38.84.00.84
Mail : contact@oie-45.com

REPÈRES

La régie de quartier Repères a fonctionné de 1992 à 2009. Elle a permis à des centaines de personnes de retrouver une activité, une formation, un accompagnement social. L'essentiel de son activité provenait des contrats conclus avec les organismes HLM et les collectivités locales.

Le contexte particulier du Grand Projet de Ville de La Source (destruction d'immeubles, reconstructions en cours, résidentialisation), a privé Repères d'une partie de ses activités d'entretien, l'obligeant à des licenciements puis au dépôt de bilan.

Les courtes interviews sur Internet la vidéo montrant les « Tensions Grand Sud de La Source », suite au refus du Premier ministre François Fillon, en visite dans le quartier le 15 décembre 2008, de recevoir les salariés de la régie Repères. <http://www.dailymotion.com/video/vj6m>

Association des Habitants d'Orléans La Source A.H.L.S. 1 rue Beaudouin, 45100 ORLÉANS Tél : 02 38 88 28 22 Courriel : ahls@wanadoo.fr Direction de la publication : Christine Dumas Comité de rédaction : Gérard Bardin, Jean-Louis Delfau, Alain Goy (Grand), Nelly Le Pennec, Bernard Robert Photos : A.H.L.S. Régie Publicitaire : A.H.L.S. Impression : Chevillon Sens (ISSN 07007342) Dépôt légal à parution. Ce numéro est tiré à 7 200 exemplaires, distribués par des adhérents de l'A.H.L.S. Exemplaires disponibles sur demande. Reproduction interdite sans autorisation préalable. L'indien et toutes nos activités sur le site de l'A.H.L.S. <http://www.ahls-indien.fr>